



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT 1177-2026 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement **1177-2026** tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 88, boulevard de Bromont, à Bromont, le 31 mars à 19 h.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil qu'elle désigne, présentera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement 1177-2026 s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité et vise à refondre le règlement 1043-2017 afin de mieux encadrer les conditions d'approbation des demandes de dérogation mineure, ainsi que les procédures applicables lorsque des faits nouveaux sont portés à la connaissance du conseil municipal lors de l'assemblée.

Le projet de règlement 1177-2026 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site Internet de la ville sous cet avis public et dans la section règlements municipaux / projets de règlement en cours.

Donné à Bromont, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat